GRAND CONSEIL

Postulat Jean-Pierre Dorand/Nicolas Bürgisser 218.02
ETE

Collaboration rail-route: utilisation des infrastructures existantes

---

(dépôt)

Le trafic croît d'année en année sur nos routes, engendrant des bouchons, sources de retard et de nuisances. La construction de parcs de dissuasion semble un des moyens nécessaires à corriger cet état de fait. On peut se demander s'il ne faut pas utiliser les infrastructures ferroviaires existantes, par exemple les voies ferrées Lausanne-Fribourg-Berne, Fribourg-Morat-Anet et Fribourg-Estavayer-Yverdon avec leurs stations actuelles ou des nouvelles.

Nous demandons donc au Conseil d'Etat d'étudier l'utilisation des infrastructures ferroviaires existantes et de leurs stations actuelles, ou de nouvelles stations, couplées avec des parcs de dissuasion (p. ex. St-Léonard, Givisiez, Villars-sur-Glâne).

(Sig.) Jean-Pierre Dorand et Nicolas Bürgisser, députés

(développement: transmis ultérieurement)

15 novembre 2002